

12 avril 2017

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 mars 2017 de M. Didier Lyon: «Pratique de location commerciale de la Gérance immobilière municipale».

TEXTE DE LA QUESTION

Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative et responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM).

J'aimerais savoir pour quelle raison la GIM n'accorde pas de bail commercial à un titulaire de bail privé avec la GIM.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De manière générale, la Ville de Genève veille à éviter de conclure simultanément plusieurs baux avec le-la même locataire, afin d'assurer la meilleure répartition possible des objets dont elle est propriétaire. En matière de logements à caractère social ainsi que de baux commerciaux, les règlements y relatifs prévoient d'ailleurs expressément qu'un-e locataire ne peut pas être titulaire de plus d'un bail.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno